

## XIII<sup>ème</sup> Conférence Alpine

Turin, 21 novembre 2014

### PROCÈS – VERBAL

#### **Point 1 OdJ          Approbation de l'ordre du jour**

La Conférence alpine adopte l'ordre du jour.

#### **Point 2 OdJ          Délibération sur les pouvoirs**

La Conférence alpine constate que les représentants des Parties contractantes sont nantis des pouvoirs requis.

#### **Point 3 OdJ          Admission des observateurs**

La Conférence alpine prend acte du fait que les organisations présentes et les représentants de la République tchèque sont admis en qualité d'observateurs. Elle salue aussi la présence des représentants des États andins, Argentine, Bolivie, Chili et Pérou<sup>1</sup>.

#### **Point 4 OdJ          Etat actuel des ratifications**

La Conférence alpine prend acte du rapport du dépositaire.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1 – document ACXIII/3

## **Points A de l'ordre du jour (points sans débat)**

### **Point A 1 OdJ      Activités du Comité de vérification 2013-2014**

La Conférence alpine

1. prend note du rapport du Comité de vérification<sup>2</sup> et de ses annexes<sup>3</sup>,
2. recommande aux Parties contractantes de mettre en œuvre les recommandations contenues dans l'annexe 6 ;
3. demande au Comité de vérification de préparer des lignes directrices permettant d'interpréter l'article 6 (3) du Protocole Tourisme en vue d'une pratique coordonnée de la mise en œuvre au niveau alpin, et d'avoir recours le cas échéant au soutien technique des Groupes de travail et des Plates-formes.

### **Point A 2 OdJ      Activités du Comité permanent et de sa Présidence 2013-2014**

La Conférence alpine

1. remercie la Présidence italienne pour avoir piloté les activités des Parties contractantes dans le cadre du Comité permanent de la Conférence alpine au cours de la période 2013-2014<sup>4</sup> ;
2. invite les futures Présidences à continuer de renforcer les activités de coordination des Groupes de travail et des Plates-formes en vue de réaliser les objectifs du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine ;

---

<sup>2</sup> Voir annexe 2 – document ACXIII/A1

<sup>3</sup> Voir annexes 3, 4, 5 et 6 – documents ACXIII/A1/1, ACXIII/A1/2, ACXIII/A1/3 et ACXIII/A1/4

<sup>4</sup> Voir annexe 7 – document ACXIII/A2

3. se félicite de l'engagement de la Convention alpine en faveur de la coopération transfrontalière entre les régions de montagne, et encourage les Parties contractantes à poursuivre et à renforcer leur collaboration avec la Convention des Carpates et d'autres régions de montagne ;
4. se félicite de la participation de jeunes aux délégations nationales participant à la XIII<sup>ème</sup> Conférence alpine.

### **Point A 3 OdJ      Activités du Secrétariat permanent 2013-2014**

La Conférence alpine

1. prend note du rapport rédigé par le Secrétariat permanent<sup>5</sup> et se félicite du travail accompli ;
2. invite les Parties contractantes à soutenir et promouvoir les projets proposés par le Secrétariat permanent conformément aux priorités du Programme de travail pluriannuel (MAP/PTP).

### **Point A 4 OdJ      Activités des Groupes de travail et Plates-formes et des Observateurs pour la réalisation du programme de travail pluriannuel 2011-2016 de la Convention alpine**

La Conférence alpine

1. remercie les Groupes de travail et les Plates-formes pour le travail consacré à la mise en œuvre de leurs mandats et des priorités multisectorielles établies par le MAP/PTP 2011-2016, prend connaissance de leurs rapports<sup>6</sup> et reconnaît les résultats de leur travail ;

---

<sup>5</sup> Voir annexe 8 – document ACXIII/A3

<sup>6</sup> Voir annexes 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 – documents ACXIII/A4/1, ACXIII/A4/2, ACXIII/A4/3, ACXIII/A4/4, ACXIII/A4/5, ACXIII/A4/6 et ACXIII/A4/7

2. invite les Parties contractantes, le Secrétariat permanent et les Observateurs à poursuivre et, le cas échéant, intensifier leurs efforts pour développer des actions de coopération visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention alpine, y compris en impliquant les collectivités et les acteurs régionaux et locaux, et elle les invite à rendre compte des activités réalisées pour la mise en œuvre du MAP/PTP 2011-2016 lors de la prochaine Conférence alpine ;
3. invite la future Présidence à présenter à la XIV<sup>ème</sup> Conférence alpine un compte-rendu sur les progrès accomplis dans le domaine de la coopération avec les Observateurs.

### **Points B de l'ordre du jour (points à débattre)**

#### **Point B 1 OdJ      Débat politique sur les thèmes prioritaires, les activités et le futur de la Convention alpine**

##### **Point B 1 a OdJ    Changement climatique et énergie**

#### La Conférence alpine

1. apprécie et accueille favorablement les « Lignes directrices pour l'adaptation au changement climatique dans les Alpes au niveau local »<sup>7</sup> en tant que contribution préparée par la Présidence italienne à l'adresse des décideurs politiques pour la mise en œuvre du Plan d'action sur le changement climatique dans les Alpes, accueille favorablement leur diffusion vers les décideurs locaux et remercie la Présidence d'avoir organisé la manifestation « Les défis de l'adaptation locale – planification et initiatives au service des communautés » en marge de la COP20 à la CCNUCC de Lima (Pérou) le 10 décembre 2014 ;

---

<sup>7</sup> Voir annexe 16 – document ACXIII/B1a/1

2. approuve la « Déclaration conjointe Alpes – Carpates sur l'adaptation au changement climatique »<sup>8</sup> et encourage les Parties contractantes à œuvrer à son application, en reconnaissant le rôle central de l'adaptation locale au changement climatique dans les régions de montagne du monde ;
3. remercie les Groupes de travail et les Plates-formes, en particulier PLANALP et la Plate-forme Eau, ainsi que le Groupe de travail Forêts de montagne pour leur travail, prend note des résultats du Groupe de travail « Forêts de montagne », et approuve la « Déclaration sur la valeur des forêts alpines »<sup>9</sup> ;
4. accueille favorablement le Rapport de la Plate-forme Energie et prend note du Rapport de base et des résultats des trois ateliers<sup>10</sup> ;
5. réaffirme sa volonté de faire des Alpes une région modèle pour les systèmes énergétiques durables pour contribuer à la vision des « Alpes renouvelables » ;
6. demande aux Parties contractantes, dans la mesure du possible, d'apporter leur soutien aux initiatives concrètes suivantes qui puissent renforcer la mise en œuvre du Protocole Energie sur le territoire alpin ;
7. accueille favorablement l'initiative du Liechtenstein et de la Suisse de lancer le 3<sup>ème</sup> Prix « Constructive Alps » en 2015 et demande à la prochaine présidence de la Conférence alpine d'évaluer s'il pourrait devenir un prix de la Convention alpine attribué régulièrement et être porté par toutes les Parties contractantes, en ce qui concerne les orientations de contenu et son organisation pratique ;
8. approuve l'idée de l'Allemagne de rassembler des exemples de bonnes pratiques de projets énergétiques démontrant comment les conflits d'utilisation du territoire et les questions de protection de la nature peuvent être traités, dans la perspective de la XIV<sup>ème</sup> Conférence alpine ;

---

<sup>8</sup> Voir annexe 17 – document ACXIII/B1a/4

<sup>9</sup> Voir annexe 18 – document ACXIII/B1a/5

<sup>10</sup> Voir annexe 19 – document ACXIII/B1a/6

9. invite la Suisse à organiser un évènement parallèle lors de l'Exposition universelle de 2015 à Milan pour encourager l'échange alpin-européen en matière d'énergie, intégrant les expériences concernant la collecte de bonnes pratiques ;
10. demande au Secrétariat permanent, avec le soutien des Parties contractantes et des Observateurs, de présenter à la XIV<sup>ème</sup> Conférence alpine les progrès réalisés sur la vision des « Alpes renouvelables » ;
11. souligne l'importance de la conceptualisation d'un développement acceptable par les Alpes du système électrique et de stockage européen ;
12. incite à prendre dûment en compte la vision des « Alpes renouvelables » dans le cadre de la SUERA.

### **Point B 1 b OdJ Changement démographique**

#### La Conférence alpine

1. remercie la Présidence du Groupe de travail RSA 5, le Secrétariat permanent et les membres du Groupe de travail pour l'achèvement du 5<sup>ème</sup> Rapport sur l'état des Alpes ;
2. adopte la version finale du 5<sup>ème</sup> Rapport sur l'état des Alpes<sup>11</sup> ;
3. invite les Parties contractantes, le Secrétariat permanent et tous les Observateurs à contribuer, sur la base des expériences précédentes et des ressources disponibles, à la diffusion du RSA 5 et de ses conclusions en ayant recours à la stratégie de diffusion contenue dans le présent document ;
4. se félicite du Rapport de la Présidence sur « l'Agenda numérique alpin »<sup>12</sup> et reconnaît l'importance de surmonter la « fracture numérique » dans la région

---

<sup>11</sup> Voir annexe 20 – document ACXIII/B1b/1

alpine en garantissant des services numériques aux résidents et aux entreprises pour favoriser l'économie numérique et renforcer l'inclusion sociale à travers les infrastructures numériques ;

5. se félicite de l'engagement et des résultats obtenus par la Présidence italienne et le Comité permanent en matière de sensibilisation des nouvelles générations sur les développements et les apports de la Convention alpine, ainsi qu'en matière de participation directe des jeunes aux travaux de la XIII<sup>ème</sup> Conférence alpine<sup>13</sup> et demande au Secrétariat permanent d'appuyer une fois cette initiative en créant deux bourses destinées aux étudiants alpins pour un montant total de 2.000 €.

### **Point B 1 c OdJ Tourisme durable**

#### La Conférence alpine

1. se félicite du travail accompli par le Comité de vérification pour la mise en œuvre du Protocole Tourisme de la Convention alpine, et reconnaît que le rapport sur le tourisme durable « Tourisme dans les Alpes: Gouverner la durabilité » rédigé par la Task Force Tourisme durable instituée par la Présidence italienne<sup>14</sup> apporte une précieuse contribution à une analyse plus approfondie du secteur et de ses perspectives dans la région ;
2. invite les Parties contractantes à appuyer l'analyse globale et régulière du thème du tourisme alpin pour assurer la bonne mise en œuvre du Protocole Tourisme de la Convention alpine avec la participation d'experts reconnus en la matière.

---

<sup>12</sup> Voir annexe 21 – document ACXIII/B1b/2

<sup>13</sup> Voir annexe 22 – document ACXIII/B1b/3

<sup>14</sup> Voir annexe 23 – document ACXIII/B1c/1

**Point B 1 d OdJ    Décision sur les mandats 2015-2016  
des Groupes de travail et Plates-formes**

La Conférence alpine

1. remercie les Présidents des Groupes de travail et des Plates-formes, la Présidence et le Secrétariat permanent pour avoir facilité la coordination, la coopération mutuelle et les échanges dans la mise en œuvre de leurs mandats, et invite les futurs Présidents des Groupes de travail et des Plates-formes à continuer dans cette direction lors des deux prochaines années, à travers des réunions conjointes, des actions et des consultations périodiques ;
2. approuve les mandats des Groupes de travail et des Plates-formes pour la période 2015-2016<sup>15</sup> et demande aux Groupes de travail et aux Plates-formes de mettre pleinement à exécution leurs mandats, y compris à travers des initiatives conjointes de différents Groupes de travail et Plates-formes, dans le plus grand intérêt du développement durable sur le territoire alpin ;
3. reconnaît les réalisations du Groupe de travail UNESCO<sup>16</sup> et la nécessité d'intégrer ses objectifs dans un Groupe de travail plus large ;
4. reconnaît l'importance du tourisme durable dans les Alpes, qui est traité par le 4<sup>ème</sup> Rapport sur l'état des Alpes, et la nécessité d'assurer un équilibre entre tourisme et protection de l'environnement ;
5. institue un Groupe de travail « Tourisme durable », qui sera coprésidé par l'Italie et l'Allemagne.

---

<sup>15</sup> Voir annexes 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 – documents ACXIII/B1d/1, ACXIII/B1d/2, ACXIII/B1d/3, ACXIII/B1d/4, ACXIII/B1d/5, ACXIII/B1d/6, ACXIII/B1d/7, ACXIII/B1d/8 et ACXIII/B1d/9

<sup>16</sup> Voir annexe 33 – document ACXIII/B1c/2

**Point B 1 e OdJ    Décision sur le processus pour parvenir  
au programme de travail pluriannuel 2017-2022**

La Conférence alpine

1. demande à la future Présidence, avec le soutien du Secrétariat permanent, d'engager et de coordonner un processus visant à élaborer un projet de Programme de travail pluriannuel de la Conférence Alpine (MAP/PTP) pour les années 2017 – 2022 à adopter lors de la Conférence Alpine en 2016 ;
2. crée un Groupe de travail ad hoc sous la direction de la future Présidence et approuve son mandat<sup>17</sup>, invitant à prendre en compte les discussions y afférentes lors de la XIII<sup>ème</sup> Conférence alpine, l'expertise de l'ensemble des autres Groupes de travail et Plates-formes, ainsi que le processus de la SUERA ;
3. invite toutes les Parties contractantes et les Observateurs à participer activement à ce processus et au Groupe de travail ad hoc.

**Point B 2 OdJ    Stratégie macrorégionale de l'UE pour la Région Alpine -  
SUERA**

La Conférence alpine,

rappelant la décision ACXII/B6 (Poschiavo, 7 septembre 2012), la Déclaration de Grenoble du 18 octobre 2013 et les conclusions du Conseil européen du 20 décembre 2013 invitant la Commission, en coopération avec les Etats membres, à élaborer une Stratégie de l'Union Européenne pour la région alpine (EUSALP) d'ici juin 2015 :

1. remercie la Présidence, le Secrétariat permanent, le Groupe de travail « Stratégie macrorégionale » et sa présidence tripartite pour le travail effectué

---

<sup>17</sup> Voir annexe 34 – document ACXIII/B1e/1

pour assurer la contribution de la Convention alpine au processus en vue d'une Stratégie macrorégionale de l'UE pour la région alpine ;

2. reconnaît l'importance du travail effectué jusqu'à maintenant afin d'obtenir dans les plus brefs délais l'approbation d'une Stratégie de l'UE pour la région alpine (SUERA), comme cadre de la promotion d'un développement intelligent, durable et inclusif de la région alpine, capable de promouvoir son potentiel comme laboratoire d'une coopération à plusieurs niveaux et d'une croissance durable au cœur de l'Europe ;
3. réaffirme que le principal défi ainsi que l'enjeu primordial pour la région alpine est d'établir un rapport équilibré entre la protection et le développement économique, avec l'objectif de promouvoir les Alpes tant comme espace vital pour la population et la nature que comme zone économique ;
4. souligne l'importance d'impliquer la société civile ainsi que toutes les parties prenantes dans la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE et du futur plan d'action ;
5. réaffirme sa volonté de contribuer à ce processus sur la base de sa propre expérience dans le cadre de la coopération internationale dans le territoire alpin et dans les domaines thématiques où la Convention alpine assure une approche équilibrée entre développement et protection, et offre à cette fin le soutien sans réserve de ses institutions, de ses réseaux et de ses savoirs scientifiques et institutionnels, tels qu'exprimé dans sa contribution approuvée par la XII<sup>ème</sup> Conférence alpine ;
6. est convaincue que la Convention alpine, en tant qu'instrument de développement durable de l'ensemble des Alpes, doit continuer de jouer un rôle substantiel et significatif dans l'élaboration ultérieure et la mise en œuvre de la Stratégie future dans tous ses piliers et est notamment prête à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la gouvernance future au sein de l'actuel troisième Pilier pour favoriser une gestion durable de l'énergie et des ressources naturelles et culturelles ;

7. se prononce en faveur d'une structure de gouvernance basée sur une collaboration étroite entre les différents institutions et acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie, un évitement des doublons et chevauchements entre les structures actuelles et les ressources correspondantes et une exploitation de toutes les synergies possibles ;
8. souligne que toutes les actions entreprises dans le cadre de la future Stratégie devront apporter des bénéfices tant aux territoires de montagne qu'aux zones environnantes, dans le but de garantir un succès durable de la Stratégie prenant en compte les relations fonctionnelles qui existent entre eux.

**Point B 3 OdJ      Participation de la Convention alpine à l'EXPO 2015 et programme de la « Semaine de la Montagne »**

La Conférence alpine

1. remercie la Présidence italienne, la Suisse et le Secrétariat permanent pour avoir promu la participation de la Convention alpine à l'EXPO 2015 de Milan, qui offre l'occasion d'accroître la visibilité globale des territoires alpins et montagneux et de leur produits agricoles, en développant des modèles de production durable et une économie verte alpine à l'échelle mondiale ;
2. se félicite du programme préliminaire de la Semaine de la montagne, qui se tiendra du 4 au 11 juin 2015 dans le cadre de l'EXPO 2015 de Milan<sup>18</sup>, et invite les Parties contractantes à y participer activement et à promouvoir cette manifestation dans leurs territoires et auprès des acteurs régionaux.

**Point B 4 OdJ      Présentation du programme de la Présidence 2015 -2016**

La Conférence alpine prend acte du programme de la Présidence allemande 2015-2016

---

<sup>18</sup> Voir annexe 35 – document ACXIII/B3/1

« Les Alpes – Symbole de la diversité européenne »<sup>19</sup>.

**Point B 4 a OdJ Décision sur le thème du 6<sup>ème</sup> Rapport sur l'état des Alpes**

La Conférence alpine

1. décide que le thème du 6<sup>ème</sup> Rapport sur l'état des Alpes (RSA 6) sera « Une économie plus verte dans l'espace alpin » ;
2. approuve le mandat de deux ans (2015-2016) pour le Groupe d'experts en charge du RSA 6<sup>20</sup>, dont elle est saisi ;
3. confie à l'Allemagne la présidence du Groupe d'experts ad hoc en charge du RSA 6 ;
4. demande aux Parties contractantes et aux Observateurs de désigner, si possible d'ici la fin de l'année, des experts qui participeront au Groupe ad hoc en charge du RSA 6.

**Point B 4 b OdJ Décision sur la passation de pouvoir au niveau de la présidence**

La Conférence alpine confie à l'Allemagne la Présidence de la Conférence alpine pour la période 2015-2016 et remercie l'Italie pour le travail accompli au cours de sa Présidence.

**Point 5 OdJ Points divers**

La Présidence italienne offre à la Présidence allemande entrante une œuvre d'art en bronze, fruit du talent artistique alpin, création de l'artiste Paolo Albertelli, témoin du

---

<sup>19</sup> Voir annexe 36 – document ACXIII/B4b/1

<sup>20</sup> Voir annexe 37 – document ACXIII/B4a

passage de la Présidence et expression des meilleurs vœux pour le futur entre les Parties contractantes de la Convention alpine<sup>21</sup>.

L'Italie et la Slovénie ont saisi l'occasion de la XIII<sup>ème</sup> Conférence alpine pour annoncer le début d'une nouvelle coopération sur le bassin hydrographique transfrontalier de l'Isonzo/Soča, dans le cadre du projet « Lien eau-alimentation-énergie-écosystème » de la Convention sur l'eau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, qui se propose de contribuer à la gestion intégrée de la ressource hydrique en favorisant l'échange d'expériences à l'échelle des Alpes et du monde<sup>22</sup>.

#### **Point 6 OdJ            Approbation du procès-verbal provisoire**

La Conférence alpine adopte le procès-verbal provisoire et le transmet pour acceptation de la version définitive au Comité permanent.

---

<sup>21</sup> Voir annexe 38 – Certificat

<sup>22</sup> Voir annexe 39 – Déclaration commune de l'Italie et de la Slovénie concernant la coopération sur le bassin hydrographique transfrontalier de l'Isonzo/Soča

## Liste des annexes

- Annexe 1 Message de la Présidence de la Convention des Carpates et message conjoint des États andins - document ACXIII/3
- Annexe 2 Rapport du Comité de vérification à la XIII<sup>ème</sup> Conférence alpine - document XIII/A1
- Annexe 3 Relevé de décisions de la 18<sup>ème</sup> réunion du Comité de vérification, document ImplAlp/2013/18/10/3 et document de travail CC18\_05 - document AC13/A1/1
- Annexe 4 Tableau récapitulant les difficultés, les lacunes, les contradictions et les exemples de mise en œuvre sur la base des informations disponibles - document AC13/A1/2
- Annexe 5 Questions supplémentaires concernant les articles 5, 6 et 18 du Protocole Tourisme et 12 (1) du Protocole Transports - document AC13/A1/3
- Annexe 6 Décision au sujet de la procédure extraordinaire „Piz Val Gronda”, document ImplAlp/2014/20/6a/3 - document AC13/A1/4
- Annexe 7 Rapport sur les activités du Comité permanent et de sa Présidence 2013 – 2014 - document XIII/A2
- Annexe 8 Rapport sur les activités du Secrétariat permanent - document XIII/A3
- Annexe 9 Rapport du Groupe de travail „Transports“ et annexes - document ACXIII/A4/1
- Annexe 10 Rapport de la PLANALP - document ACXIII/A4/2

- Annexe 11 Rapport de la Plate-forme „Réseau écologique“ et annexes - document ACXIII/A4/3
- Annexe 12 Rapport de la Plate-forme „Gestion de l’eau dans les Alpes“ et annexes - document ACXIII/A4/4
- Annexe 13 Rapport de la Plate-forme „Grands carnivores, ongulés sauvages et société“ et annexes - document ACXIII/A4/5
- Annexe 14 Rapport de la Plate-forme „Agriculture de montagne“ et annexe - document ACXIII/A4/6
- Annexe 15 Rapport du Groupe de travail „Forêts de montagne“ et annexe - document ACXIII/A4/7
- Annexe 16 Lignes directrices pour l’adaptation au changement climatique dans les Alpes au niveau local - document ACXIII/B1a/1
- Annexe 17 Déclaration conjointe Alpes – Carpates sur l’adaptation au changement climatique - document ACXIII/B1a/4
- Annexe 18 Déclaration sur la valeur des forêts alpines - document ACXIII/B1a/5
- Annexe 19 Rapport de la Plate-forme “Énergie” – document ACXIII/B1a/6
- Annexe 20 Version finale du 5<sup>ème</sup> Rapport sur l’état des Alpes - document ACXIII/B1b/1
- Annexe 21 Rapport de la Task Force de la Présidence „Agenda numérique alpin“ intitulé „The Alpine Digital Agenda“ - document ACXIII/B1b/2
- Annexe 22 Activités de la Task Force de la Présidence „Nouvelles générations“ - document ACXIII/B1b/3

- Annexe 23 Rapport de la Task Force de la Présidence „Tourisme durable“ intitulé „Tourism in the Alps: Governing sustainability“ - document ACXIII/B1c/1
- Annexe 24 Mandat du Groupe de travail „Transports“ pour 2015 - 2016 - document ACXIII/B1d/1
- Annexe 25 Mandat de la PLANALP pour 2015- 2016 - document ACXIII/B1d/2
- Annexe 26 Mandat de la Plate-forme „Réseau écologique“ pour 2015 - 2016 - document ACXIII/B1d/3
- Annexe 27 Mandat de la Plate-forme „Gestion de l’eau dans les Alpes“ pour 2015 - 2016 - document ACXIII/B1d/4
- Annexe 28 Mandat de la Plate-forme „Grands carnivores, ongulés sauvages et société“ pour 2015 - 2016 - document ACXIII/B1d/5
- Annexe 29 Mandat du Groupe de travail „Stratégie macrorégionale“ pour 2015 - 2016 - document ACXIII/B1d/6
- Annexe 30 Mandat de la Plate-forme „Agriculture de montagne“ pour 2015 - 2016 - document ACXIII/B1d/7
- Annexe 31 Mandat du Groupe de travail „Forêts de montagne“ pour 2015 - 2016 - document ACXIII/B1d/8
- Annexe 32 Mandat du Groupe de travail „Tourisme durable“ per 2015 - 2016 - document ACXIII/B1d/9
- Annexe 33 Rapport du Groupe de travail „UNESCO“ - document ACXIII/B1c/2
- Annexe 34 Mandat du Groupe de travail ad hoc „Programme de travail pluriannuel 2017-2022“ - document ACXIII/B1e/1

- Annexe 35 Présentation et programme de la „Semaine de la montagne“  
à l'EXPO 2015 - document ACXIII/B3/1
- Annexe 36 Programme de la Présidence allemande 2015-2016 « Les Alpes –  
Symbole de la diversité européenne » - document ACXIII/B4b/1
- Annexe 37 Mandat du Groupe d'experts ad hoc en charge du 6<sup>ème</sup> Rapport sur l'état  
des Alpes - document ACXIII/B4a
- Annexe 38 Certificat
- Annexe 39 Déclaration commune de l'Italie et de la Slovénie concernant la  
coopération sur le bassin hydrographique transfrontalier de l'Isonzo/Soča